




---

**COMPTE-RENDU SUCCINCT  
CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 janvier 2022 (19h30)**

---

Salle Roland Moulin – Mairie  
Convocation et affichage : 27/01/2022

**Président de séance : Lucie RAMIER**  
**Secrétaire de séance : Michel CHARRA**

Nombre de membres : 19      En exercice : 19      Présents : 17      Votants : 19

Etaient présents : Lucie RAMIER, Maxime DURAND, Nelly SOURDILLON, Michel CHARRA, Sandrine LHOTEL, Romain D'ANIELLO, Véronique DOS SANTOS PEREIRA, Jérémy COURBON, Patricia ROUBIN, Arnaud LEMARCHAND, Linda RAUX-GANDON, Lucas SABOT, Marie-Noëlle BERTHAUD, Tony GRANGE, Sabine FLATET, Véronique BONGARD-ARNAUD, Emmanuelle DEYGAS,

Etaient excusés et pouvoirs : François CHELS excusé a donné pouvoir à Emmanuelle DEYGAS, Gilles DESSEMON excusé a donné pouvoir à Véronique BONGARD-ARNAUD.

**CM-2022-002 - Création d'un poste d'adjoint**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET PAR  
4 OPPOSITIONS (Véronique BONGARD-ARNAUD, Emmanuelle DEYGAS, François CHELS (pouvoir à Emmanuelle DEYGAS), Gilles DESSEMON (pouvoir à Véronique BONGARD-ARNAUD),  
ET 15 VOIX POUR

DECIDE de créer, pour la durée du mandat du conseil municipal, un nouveau poste d'adjoint, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

FIXE à cinq le nombre d'adjoints au Maire.

**CM-2022-003 - Election du 5<sup>ème</sup> adjoint**

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 15 VOIX POUR ET 4 BLANCS  
ELIT et PROCLAME Tony GRANGE au poste de 5<sup>ème</sup> adjoint.  
INSTALLE immédiatement le 5<sup>ème</sup> adjoint dans sa fonction.

**CM-2022-004 - Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués et municipaux – Abrogation de la délibération n°CM-2021-060**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET PAR  
4 ABSTENTIONS (Véronique BONGARD-ARNAUD, Emmanuelle DEYGAS, François CHELS (pouvoir à Emmanuelle DEYGAS), Gilles DESSEMON (pouvoir à Véronique BONGARD-ARNAUD),  
ET 15 VOIX POUR

FIXE le principe de répartition de l'enveloppe théorique maximale et le montant des indemnités des élus comme suit :

Répartition de l'enveloppe théorique maximale :		
	Taux IBTFP	Périodicité :
<b>Maire :</b>	38.18%	mensuelle
<b>Adjoints au Maire :</b>	14.64%	mensuelle
<b>Conseiller délégué :</b>	6.66%	mensuelle
<b>Conseillers municipaux :</b>	5.67%	trimestrielle

PRECISE que le montant des indemnités est indexé selon la variation de la valeur du point d'indice, pour toute la durée du mandat.

PRECISE que les montants des indemnités du Maire et des Adjoints ainsi déterminés sont inférieurs de 26% à l'indemnité maximale légale.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au budget communal.

Ces dispositions prendront effet dès le rendu exécutoire de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État ainsi que le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

**CM-2022-005 - Formation et composition des commissions permanentes**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET PAR  
4 ABSTENTIONS (Véronique BONGARD-ARNAUD, Emmanuelle DEYGAS, François  
CHELS (pouvoir à Emmanuelle DEYGAS), Gilles DESSEMON (pouvoir à Véronique  
BONGARD-ARNAUD),  
ET 15 VOIX POUR  
APPROUVE la création et la composition des commissions permanentes comme indiqué  
ci-dessus.

Commission Finances – Impôts - Ressources humaines – 6 membres :

Maxime DURAND  
Sabine FLATET  
Patricia ROUBIN  
François CHELS  
Linda RAUX-GANDON  
Nelly SOURDILLON

Commission commerces – marchés – Evènements : 5 membres

Nelly SOURDILLON  
Patricia ROUBIN  
Tony GRANGE  
Véronique BONGARD-ARNAUD  
Romain D'ANIELLO

Commission Ecole – jeunesse – centre de loisirs : 6 membres

Michel CHARRA  
Patricia ROUBIN  
Arnaud LEMARCHAND  
Sandrine LHOTEL  
Sabine FLATET  
Véronique BONGARD-ARNAUD

Commission travaux – sécurité – écologie : 8 membres

Sandrine LHOTEL  
Lucas SABOT  
Romain D'ANIELLO  
Tony GRANGE  
Jérémy COURBON  
Michel CHARRA  
Arnaud LEMARCHAND  
Gilles DESSEMON

Commission solidarité : 5 membres

Véronique DOS SANTOS PEREIRA  
Sabine FLATET  
Sandrine LHOTEL  
Marie-Noëlle BERTHAUD  
François CHELS

Commission urbanisme : 3 membres

Tony GRANGE  
Romain D'ANIELLO  
Emmanuelle DEYGAS

Commission Culture – associations : 5 membres

Jérémy COURBON  
Nelly SOURDILLON  
Véronique DOS SANTOS PEREIRA  
Sandrine LHOTEL  
Emmanuelle DEYGAS

Commission Santé : 4 membres

Linda RAUX-GANDON  
Marie-Noëlle BERTHAUD  
Sabine FLATET  
François CHELS

RAPPELLE que celles-ci sont convoquées par Madame le Maire, qui en est le Président de droit.

RAPPELLE que celles-ci devront désigner en leur sein un vice-président.

CHARGE Madame le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2022-006 - Election des membres du Conseil d'administration du CCAS de la commune de Félines**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, FIXE à 6 le nombre d'élus du Conseil municipal auquel s'ajoute Madame le Maire, membre de droit.

FIXE à 6 le nombre de membres qui seront nommés par Madame le Maire, par voie d'arrêté et ce, en qualité de personnes qualifiées.

ELIT en tant que membres du Conseil d'administration du CCAS de la commune de Félines les conseillers suivants :

**6 titulaires issus du conseil municipal :**

Véronique DOS SANTOS PEREIRA

Sabine FLATET

Sandrine LHOTEL

Marie-Noëlle BERTHAUD

Linda RAUX-GANDON

François CHELS

PRECISE que Madame le Maire, Présidente du CCAS est membre de droit,

CHARGE Madame le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2022-007 - Election des membres de la commission d'appel d'offre CAO**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECLARE élus les membres suivants pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres :

**3 membres titulaires :**

- Maxime DURAND

- Nelly SOURDILLON

- François CHELS

**3 membres suppléants :**

- Linda RAUX-GANDON

- Patricia ROUBIN

- Sabine FLATET

DESIGNE Madame le Maire, ou son représentant, pour assurer la Présidence de la Commission d'appel d'offres,

CHARGE Madame le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2022-008 - Désignation des membres de la commission des listes électorales**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, APPROUVE la désignation des 5 membres de la commission des listes électorales comme suit :

- Véronique DOS SANTOS PEREIRA

- Véronique BONGARD-ARNAUD

- Lucas SABOT

- Sandrine LHOTEL

- Linda RAUX GANDON

CHARGE Madame le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2022-009 - Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts directs (CCID)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, PROPOSE de nommer les membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) comme suit (l'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a aucune valeur indicative) :

	Civilité	Nom	Prénom
1	Madame	SOURDILLON	Nelly
2	Madame	LHOTEL	Sandrine
3	Monsieur	CHARRA	Michel
4	Madame	DOS SANTOS PEREIRA	Véronique
5	Monsieur	GRANGE	Tony
6	Madame	DEYGAS	Emmanuelle
7	Monsieur	DESSEMON	Gilles
8	Monsieur	GUION	Philippe
9	Monsieur	VALLET	Louis
10	Monsieur	BELLEVEGUE	Michel
11	Monsieur	FINON	Pierre
12	Monsieur	MEYRAND	Michael
13	Monsieur	CHEVAL	Jean-Pierre
14	Monsieur	DENOYEL	Christian
15	Monsieur	REYNAUD	Jacques
16	Monsieur	D'ANIELLO	Romain
17	Monsieur	SABOT	Lucas
18	Monsieur	COURBON	Jeremy
19	Monsieur	CHEVAL	André
20	Monsieur	CRESCINI	Alain
21	Monsieur	SEUX	Fabrice
22	Monsieur	ALVES PEREIRA	Brice
23	Monsieur	CHELS	François
24	Monsieur	JUNIQUE	Vincent

CHARGE Madame le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2022-010 - Attribution d'une subvention à l'association Respect**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Respect.

CHARGE Madame le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2022-011 Demande de financement des projets de l'école de janvier à juin 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, APPROUVE le financement des projets de l'école du Fayet à hauteur de 1 575€.

CHARGE Madame le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2022-012 - Convention de partenariat entre la commune de Félines et l'Association Activité loisirs dans le cadre de l'entretien des locaux**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, APPROUVE les termes de la présente convention de partenariat entre la commune de Félines et l'Association Activité loisirs.

APPROUVE la refacturation de la prestation d'entretien à l'Association Activité loisirs, AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tous documents y afférents et la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.



**CM-2022-013 - Recrutement de deux Contrats Parcours Emploi Compétences - P.E.C.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, DECIDE de créer un poste d'agent technique, agent polyvalent à compter du 01/02/2022, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 9 mois.

DECIDE de créer un poste d'agent technique, agent polyvalent à compter du 01/04/2022, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 9 mois.

PRECISE que ces contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération et la CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CM-2022-014 – Désignation des représentants au SIEJ**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE, APPROUVE la désignation des délégués au sein du SIEJ comme suit :

2 titulaires :

Michel CHARRA

Véronique DOS SANTOS PEREIRA

2 suppléants :

Véronique BONGARD-ARNAUD

Patricia ROUBIN

CHARGE Madame le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**A Félines, le 01/02/2022**

**Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations du Conseil municipal**

**Lucie RAMIER  
Maire**



*Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du secrétariat de mairie ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.*

*Affichage le 01/02/2022 en vertu de l'article 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

